

partie commune 2022

dispositif d'accompagnement de création partagée

À travers des initiatives comme le festival **VIS-À-VIS** (temps fort de la création artistique en milieu carcéral) ou la production de la **série théâtrale Iliade** (mise en scène par Luca Giacomoni), le Théâtre Paris-Villette soutient depuis plusieurs années déjà des artistes qui mettent au cœur de leur création le **partage entre professionnels et amateurs**.

Avec ce second appel à projet **partie commune**, le Théâtre Paris-Villette propose d'accompagner une création qui porte ces enjeux.

le projet devra

- s'appuyer sur un partenariat avec une structure - quelle qu'elle soit - hors du champ culturel ;
- associer de manière équilibrée interprètes professionnels et amateurs ;
- offrir un réel partage du plateau et du processus de création ;
- prévoir de façon égale la rémunération de tous les intervenants.

Cet appel à projet s'adresse à un (des) artiste(s) ayant déjà présenté au minimum trois spectacles dans un réseau professionnel.

Le projet doit être porté par la compagnie comme un projet de création à part entière et à ce titre être adapté à une diffusion professionnelle.

Une attention particulière sera portée aux projets faisant dialoguer l'art et le sport.

l'équipe retenue bénéficiera

- d'un temps de répétition simple (hors technique) de 2 semaines au TPV ;
- d'un second temps de résidence de 2 semaines au TPV ou au Grand Parquet, avec soutien technique ;
- d'un apport en coproduction ;
- d'un temps de diffusion à définir au regard du projet artistique ;
- du conseil et de l'accompagnement de l'équipe du TPV.

pour candidater

merci d'adresser avant le **15 avril 2022** : le dossier du projet, un budget prévisionnel ainsi qu'un courrier d'intérêt de la structure partenaire envisagée, à l'adresse partie.commune@theatre-paris-villette.fr